



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance extraordinaire du 4 décembre 2023 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Hugo Lacroix → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-12-21-00

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-22-00

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6384
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6384
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024.....6385
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2026 ...6386
5. PÉRIODE DE QUESTIONS.....6387
6. LEVÉE DE LA SÉANCE6388



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

2023-12-23-01

CONFORMÉMENT à l'article 954 du *Code municipal* (ci-après nommée «CM»), le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le greffier-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le budget 2024.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

REVENUS	
TAXES ET TARIFS	(2 161 757)
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	(73 429)
TRANSFERTS	(119 442)
SERVICES RENDUS	(204 355)
IMPOSITION DE DROITS	(93 500)
AMENDES ET PÉNALITÉS	(35)
INTÉRÊTS	(12 700)
AUTRES REVENUS	(100)
TOTAL REVENUS	(2 669 318)

CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	821 246
SÉCURITÉ PUBLIQUE	410 858
TRANSPORT	368 513
HYGIÈNE DU MILIEU	341 279
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	22 717
AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	15 037
LOISIRS ET CULTURE	350 746
FRAIS DE FINANCEMENT	28 682
TOTAL CHARGES	2 359 078

CONCILIATIONS FISCALES	
FINANCEMENT	196 032
AFFECTATIONS	114 208
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	310 240



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

REVENUS	
TRANSFERT	(1 089 174)
TOTAL REVENUS	(1 089 174)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	1 668 174
FINANCEMENT	(340 000)
AFFECTATIONS	(239 000)
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	1 089 174

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le budget pour l'exercice financier 2024.
2. Diffuser dans le journal Autour de l'île et dans le bulletin municipal Clin d'oeil.
3. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

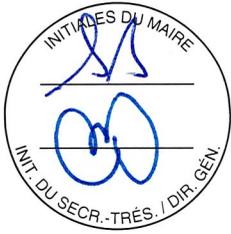
Document déposé : 2023-12-23-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2026

2023-12-24-01

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le secrétaire-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le programme triennal d'immobilisations 2024-2026 :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Immobilisations	2024	2025	2026	Total
Administration				259 300.00 \$
Génératrice au Logisport (110 000) et au bureau municipal (70 000)		180 000.00 \$		180 000.00 \$
Peinture toiture bureau municipal			70 000.00 \$	70 000.00 \$
Équipements de bureau	7 000.00 \$	2 300.00 \$		9 300.00 \$
Service incendie				526 000.00 \$
Camion incendie	5 000.00 \$	450 000.00 \$		455 000.00 \$
Prises d'eau potable SPI	12 000.00 \$	12 000.00 \$	12 000.00 \$	36 000.00 \$
Équipement incendie	11 500.00 \$	8 500.00 \$	6 000.00 \$	26 000.00 \$
Servitude citerne (12, 18, 23)			9 000.00 \$	9 000.00 \$
Loisirs et culture				1 152 000.00 \$
Piscine	1 000 000.00 \$			1 000 000.00 \$
Bibliothèque	4 000.00 \$			4 000.00 \$
Thermopompe au Logisport	18 000.00 \$			18 000.00 \$
Infrastructures sportives	130 000.00 \$			130 000.00 \$
Travaux publics (Égouts, Voirie, etc)				1 327 674.00 \$
Mise en œuvre du plan d'intervention égout/voirie	364 174.00 \$	300 000.00 \$	300 000.00 \$	964 174.00 \$
Tracteur multifonctions (remplacer le CASE)		120 000.00 \$		120 000.00 \$
Plan d'action branchements inversés			60 000.00 \$	60 000.00 \$
Surpresseur			7 000.00 \$	7 000.00 \$
Équipements travaux publics	9 500.00 \$			9 500.00 \$
Travaux d'égout	30 000.00 \$	30 000.00 \$	30 000.00 \$	90 000.00 \$
Camion (remplacer le F-150)	77 000.00 \$			77 000.00 \$
Total	1 668 174.00 \$	1 102 800.00 \$	494 000.00 \$	3 264 974.00 \$

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2024 à 2026.
2. Diffuser dans le journal Autour de l'île et dans le bulletin municipal Clin d'oeil.
3. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-12-24-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-12-25-00

À 19 h 35, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 19 h 35. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2023-12-26-00

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

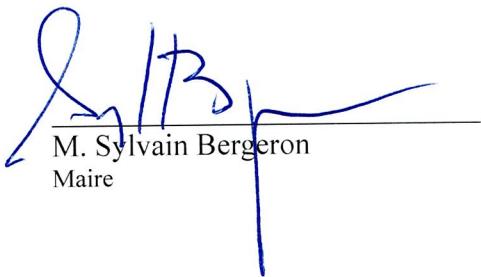
Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nancy Paquet

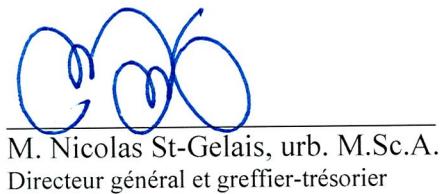
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.